

## **LUXEMBOURG : LE CADRE JURIDIQUE**

### **Cadre juridique**

---

L'indépendance de la justice	Le pouvoir judiciaire au Luxembourg est indépendant. Cependant, les juges sont nommés par le Grand Duc.
L'équité de traitement pour les étrangers	Les ressortissants étrangers peuvent s'attendre à bénéficier d'un procès impartial en matière judiciaire.
La langue de la justice	Les langues judiciaires utilisées au Luxembourg sont le français, l'allemand et le Luxembourgeois
Le recours à un interprète	Le Luxembourg est un pays multilingue qui est habitué à avoir recours à des interprètes en Allemand, français et Anglais
Les sources de la loi et les similarités légales	La principale source de la loi est la Constitution de 1868 (révisée plusieurs fois). Le système judiciaire du pays est basé sur un système de droit civil. Le Luxembourg accepte la juridiction obligatoire de la CJ. Le Luxembourg étant membre de l'Union Européenne, son droit se doit de se plier aux conditions de la législation communautaire.
La consultation des lois on-line	Le portail juridique du Luxembourg Informations judiciaires du Ministère de la Justice